



Ville de Lausanne

Contrôle des finances

case postale 6904 – 1002 Lausanne

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Vérification de l'utilisation de la subvention octroyée à l'Association Athletissima

Exercice arrêté au 30.09.2020

Version définitive

Avec réponses des audités et note de synthèse du suivi des recommandations

Destinataires :

Municipalité

Monsieur le Directeur des sports et de la cohésion sociale

Monsieur le Chef du Service des sports

Association Athletissima

Extrait de la directive municipale sur le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne¹**Art. 18 – Rapports d'audit interne et recommandations**

1. Le mandat d'audit débute par un entretien de lancement avec l'audité.
2. Le CFL émet le rapport en version définitive aux destinataires prévus uniquement après la finalisation des étapes suivantes :
 - a. Le CFL présente ses conclusions d'audit et recommandations dans un projet de rapport qu'il adresse avant la réunion de clôture à l'audité.
 - b. Lors de la réunion de clôture, l'audité fait part de ses éventuelles remarques sur les constats et recommandations du projet de rapport.
 - c. A l'issue de cette réunion, le CFL émet une version du projet adressée à l'-aux audité-s et au-x directeurs concerné-s pour prise de position.
 - d. L'audité a 60 jours ouvrés pour faire adopter une note à la Municipalité comprenant :
 - i. sa position pour chaque recommandation. Si une recommandation s'adresse à un tiers, le CFL adresse séparément sa demande de positionnement à ce dernier ;
 - ii. une note de synthèse de suivi des recommandations de l'audité ;
 - iii. l'indication des éléments considérés comme étant confidentiels ainsi que les motifs afin que la Ville puisse en tenir compte lors de la publication du rapport.Lorsque l'audité n'est pas une entité rattachée à l'administration communale, le service de tutelle doit soumettre la note à la Municipalité, qui en prendra acte.
 - e. Le délai de 60 jours écoulé, le CFL émet le rapport final aux destinataires prévus à l'art. 19 al. 1. Celui-ci inclut les prises de position et la note de synthèse de suivi des recommandations de l'audité.
3. En cas de désaccord au sujet des recommandations à mettre en œuvre, le CFL saisit le comité d'audit, qui statue définitivement.
4. Lorsque l'audité n'a pas donné, dans le délai imparti, une suite appropriée aux recommandations du CFL, celui-ci soumet le cas au comité d'audit qui prend les dispositions nécessaires.

Art. 19 - Diffusions des rapports

1. Les rapports d'audit interne sont adressés :
 - a. A l'audité ;
 - b. Au service subventionnant concerné, lorsque l'audité n'est pas une entité rattachée à l'administration communale ;
 - c. A la direction concernée ;
 - d. A la Municipalité ;
2. Sous réserve des dispositions de l'art. 16 LInfo, les rapports d'audit interne sont rendus publics dès qu'ils sont achevés au sens de l'article 9 alinéa 1^{er} LInfo, soit dès que le rapport final a été émis par le CFL.
3. Les noms des collaborateurs ne sont pas mentionnés dans le rapport publié.

Confidentialité

« Les informations contenues dans le présent document (le « Document ») sont destinées aux seuls besoins internes de la Ville de Lausanne. La mise à disposition au profit d'un tiers ou l'utilisation directe ou indirecte par un tiers de tout ou partie du Document s'effectuera sous la seule responsabilité des destinataires du Document. Le Document s'appuie sur les faits et circonstances bien particuliers tels qu'ils ont été présentés au Contrôle des finances au moment de sa rédaction et n'a pas vocation à valoir pour le futur. Les destinataires seront seuls compétents et responsables pour la mise en œuvre des recommandations. »

¹ Directive municipale sur le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne du 14 janvier 2021 et entrée en vigueur le 14 janvier 2021 : http://webapps.lausanne.ch/apps/actualites/index_recueil.php?id_recueil=56

Synthèse

Conformément au mandat qui nous a été confié par la Municipalité de Lausanne, nous avons procédé à la vérification de l'utilisation de la subvention de CHF 300'000 octroyée à l'association Athletissima, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020. Nous rappelons que le CFL n'est pas l'organe de révision de l'Association.

L'utilisation de la subvention octroyée par le Service des sports à l'association Athletissima est conforme au but recherché.

Nous relevons que :

- L'édition 2020 a été fortement réduite due aux restrictions sanitaires. La Ville de Lausanne a néanmoins octroyé la totalité de la subvention, car Athletissima a pu organiser :
 - Un concours de saut à la perche pour les hommes et les femmes le 2 septembre au Flon. Celui-ci a été retransmis et homologué par la Diamond League ;
 - La finale de la coupe des clubs le 30 août au Stade Pierre-de-Coubertin (concours par équipe pour les clubs romands).
- L'édition 2020 a engendré un bénéfice net de CHF 9'244. Le résultat opérationnel est un gain de CHF 85'267. Des charges hors exercice, notamment relatives à des factures d'infrastructure des deux précédents meetings, viennent diminuer le bénéfice de CHF 76'022. La perte reportée se monte à CHF 84'393.
- L'état de la trésorerie est toujours préoccupant surtout pour les mois de novembre et décembre, soit juste avant le versement des subventions résiduelles et le versement des sponsors. Athletissima a contracté un prêt Covid-19 en 2020.
- Le 15 décembre 2020, le Conseil communal a voté un crédit de CHF 3.6 millions (préavis 2020/29) pour les travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements au Stade olympique de la Pontaise. Le meeting est donc assuré jusqu'en 2026.
- Le Stade olympique de la Pontaise n'a pas été utilisé par l'association lors de l'exercice 2020.

Compte tenu des remarques figurant dans le corps du présent rapport, et tout en formulant les réserves d'usage pour le cas où soit des faits, soit des documents ne seraient pas parvenus à notre connaissance, nous n'avons pas d'autre constatation à formuler sur les états financiers 2019/2020 de l'association Athletissima présentés en annexe.

Note de synthèse du suivi des recommandations (élaborée par l'audit)

Prise de position générale d'Athletissima

Comme mentionné dans ce rapport ATHLETISSIMA a réussi à présenter une compétition reconnue et homologuée durant l'année 2020 et ceci malgré les contraintes et restrictions sanitaires. Cette compétition a été diffusée dans plus de 150 pays dans le monde. Ceci nous a permis, malgré le contexte économique, de pouvoir réduire la perte au bilan.

De plus ATHLETISSIMA, à ce jour, et du fait de la rénovation du stade et de l'assurance de la participation à la Wanda Diamond League pour les prochaines éditions, a trouvé le financement nécessaire pour résorber la perte au bilan sur l'édition 2021.

Commentaire général d'Athletissima sur les prises de position sur les recommandations

Le prêt Covid-19 contracté au cours de l'année a servi au paiement rapide de nos fournisseurs (sans attendre les soldes des subventions cantonales, communales et fédérales) garantissant de cette manière le flux de liquidités nécessaire à la bonne marche des affaires durant cette crise sanitaire et économique Covid-19. Il a été utilisé dans le respect de l'ordonnance et de la loi sur les prêts Covid-19. Il sera également remboursé selon les instructions ressortant de la loi.

Etat du suivi des recommandations (Athletissima)

R2 : aucun commentaire particulier cette recommandation étant terminée au 31.12.2020

R3 : la poursuite de l'activité est assurée sur tous les points :

- Financièrement : ATHLETISSIMA a trouvé le financement nécessaire pour éponger la perte au bilan sur l'édition 2021
- Travaux au Stade Olympique : le Conseil communal a voté le crédit pour les travaux permettant de respecter les standards de Wanda Diamond League
- Participation à la Wanda Diamond League : Contrat signé avec Wanda Diamond League valable jusqu'en 2030.

R4 : dès l'exercice 2021 ATHLETISSIMA sera soumise au contrôle restreint. Un organe de révision sera présenté et nommé lors de la prochaine assemblée générale de l'Association.

Note de synthèse du suivi des recommandations (élaborée par le service de tutelle)

Etat du suivi des recommandations (position du Service des Sports)

R1 :

Subvention en nature pour l'utilisation du Stade de la Pontaise

Le CFL recommande au Service des sports de la Ville de Lausanne d'évaluer le montant de la location, qui devra inclure à terme la rénovation du Stade de la Pontaise et de le faire figurer en tant que prestation en nature dans les comptes de la Ville et d'Athletissima.

Position du Service des sports :

Nous n'allons, pour l'instant, pas suivre cette recommandation, dans la mesure où il s'agit d'une mesure qui devrait être appliquée pour d'autres manifestations que nous subventionnons et que nous n'avons pas reçu à ce jour d'instructions formelles en la matière de la part de la Municipalité. Une analyse des « prestations en nature » est actuellement en cours au Service des finances. Le Service des sports attend les résultats de cette analyse pour se déterminer.

Table des matières

SYNTHÈSE	3
NOTE DE SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS (ÉLABORÉE PAR L'AUDITÉ)	4
NOTE DE SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS (ÉLABORÉE PAR LE SERVICE DE TUTELLE)	4
1. INTRODUCTION	6
1.1 But de l'association Athletissima	6
1.2 Contexte et objectifs	6
2. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	6
2.1 Continuité d'exploitation	6
2.2 Subventions en nature	6
2.3 Fonds propres et situation financière	6
ANNEXE 1 : RECOMMANDATIONS ÉMISES LORS DES AUDITS PRÉCÉDENTS	8

1. Introduction

1.1 But de l'association Athletissima

L'association a pour but d'organiser de grandes manifestations nationales et internationales, d'athlétisme en particulier, dans le but d'encourager les sports de masse et de pointe.

1.2 Contexte et objectifs

Conformément à l'art. 4 al. 2 lettre b de la directive sur le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL), l'entité au bénéfice d'une subvention d'exploitation périodique est soumise à l'audit interne du CFL. L'association Athletissima a obtenu le soutien de la Ville de Lausanne par l'octroi d'une subvention en numéraire de CHF 300'000 ainsi que d'une subvention en nature d'environ CHF 9'000 pour diverses prestations.

2. Constats et recommandations

2.1 Continuité d'exploitation

Le Stade olympique de la Pontaise ne répond plus ni aux exigences de sécurité ni aux standards attendus d'installations sportives et d'accueil du public requis par la Diamond League, la Ville de Lausanne a donc jusqu'en 2021 pour mettre en conformité le stade. Le 15 décembre 2020, le Conseil communal a accepté une enveloppe de CHF 3.6 millions pour les travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements au Stade olympique de la Pontaise avec une livraison finale prévue pour juillet 2021. L'avenir d'Athletissima, qui dépendait de cette approbation, est donc assuré jusqu'en 2026, le contrat actuel signé avec Wanda Diamond League garantissant la tenue du meeting jusqu'en 2030.

2.2 Subventions en nature

Comme indiqué les années précédentes par le CFL, l'association bénéficie de prestations en nature de l'ordre de CHF 9'200 de la part du Service des sports de la Ville de Lausanne. Les prestations en nature ont été quantifiées par le Service des sports bien qu'aucun décompte n'ait été fourni à Athletissima. Celles-ci n'ont ainsi pas été comptabilisées. Le CFL remarque que ces prestations devraient faire partie intégrante de la subvention.

2.3 Fonds propres et situation financière

Au 30 septembre 2020, les fonds propres de l'association sont toujours négatifs bien que le bénéfice de l'exercice 2020 ait permis de baisser le découvert à CHF 84'394. Le budget d'assainissement 2015-2019 permettant de résorber progressivement ce découvert n'a pu être tenu et doit être revu et mis à jour pour les éditions 2021 et 2022.

Montants en CHF	30.09.2020	30.09.2019	30.09.2018	30.09.2017	30.09.2016	30.09.2015
Liquidités	216'902	203'318	170'839	256'088	991'941	99'036
Valeurs mobilisées	616'380	517'456	521'145	623'382	861'425	920'965
Actif à court terme	833'282	720'774	691'984	879'471	1'853'366	1'020'001
Dette à court terme	-923'677	-820'415	-763'082	-983'045	-2'064'755	-1'261'405
Dettes non couvertes	-90'395	-99'641	-71'098	-103'574	-211'389	-241'404
Fonds propres	-84'394	-93'637	-65'095	-97'571	-196'687	-221'604

L'association Athletissima ne parvient pas à résorber ses difficultés de trésorerie, notamment durant la période allant de novembre à janvier suivant le meeting. Cette situation étant connue des membres du Comité, ceux-ci ont pris les mesures nécessaires pour garantir les liquidités durant cette période, à savoir :

- Signature en 2018 d'une convention de crédit-cadre avec UBS qui porte sur une limite de crédit maximale de CHF 200'000.
- Obtention d'un crédit COVID qui a permis de soulager la trésorerie au 2^{ème} semestre 2020. Les créanciers ont pu être payés plus rapidement grâce à ce prêt.

Compte tenu des remarques et recommandations figurant dans le corps du présent rapport, et tout en formulant les réserves d'usage pour le cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier nos considérations n'auraient pas été portés à notre connaissance au cours de nos travaux, cet audit n'appelle pas d'autre commentaire de notre part.

Lausanne, le 12 mai 2021

Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

Véronique Vogel
Cheffe de service a.i.

Annexe 1 : Recommandations émises lors des audits précédents

N°	Année	Sujet	Responsables	Priorité	Statut au 31.12.2020
R1	2018	Subvention en nature pour l'utilisation du Stade de la Pontaise	Service des Sports	Moyenne	En cours
R2	2017	Financement du besoin en fonds de roulement	Athletissima	Elevée	Terminé
R4	2017	Soumission des comptes au contrôle restreint	Athletissima	Moyenne	En cours
R3	2016	Poursuite de l'activité	Athletissima	Elevée	En cours
R4	2016	Soutien de la Ville de Lausanne	Municipalité	Elevée	Terminé

BILANS COMPARES AU 30 SEPTEMBRE

	2020	2019
ACTIF	CHF	CHF
Actif circulant		
Liquidités	216'901.93	203'318.18
Valeurs mobilisées	616'380.47	517'456.54
Actif immobilisées		
Immobilisations financières	6'000.00	6'000.00
Immobilisations corporelles	1.00	3.00
TOTAL DE L'ACTIF	839'283.40	726'777.72
PASSIF		
	CHF	CHF
Fonds étrangers		
Dettes à court terme	923'676.69	820'415.38
Fonds propres	-84'393.29	-93'637.66
TOTAL DU PASSIF	839'283.40	726'777.72

PERTES ET PROFITS COMPARES

	01.10.19-30.09.20	01.10.18-30.09.19
	CHF	CHF
Produits		
Chiffre d'affaires		
<u>Produits de promotion</u>	830'590.21	3'241'233.71
<u>Produits divers</u>	792'393.65	1'155'994.68
Total des produits	1'622'983.86	4'397'228.39
Charges		
Charges directes		
<u>Frais athlètes et infrastructures</u>	641'621.16	1'765'885.47
<u>Frais manifestation</u>	203'904.47	1'945'658.02
Frais de personnel	455'245.43	547'156.33
Frais de locaux	67'321.25	55'853.90
Frais divers	67'386.92	19'151.70
Frais de gestion	92'035.62	103'878.42
Provision	10'200.00	0.00
Amortissement	2.00	0.00
Résultat opérationnel de l'exercice	85'267.01	-40'355.45
Autres charges et produits	-76'022.64	11'813.16
Résultat de l'exercice	9'244.37	-28'542.29
Total des charges	1'622'983.86	4'397'228.39